

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Procès verbal de la réunion du 27 octobre 2023

DATE DE CONVOCATION: Le 20 octobre 2023

Le vingt-sept octobre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALPINIEN s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Évelyne CHABANT, Maire, selon convocation en date du 20 octobre 2023.

Étaient présents (par ordre alphabétique) : ALLOCHON Bernard – CARNET Laurianne – CHABANT Agnès – CHABANT Évelyne – DEPARDIEU Patrick – LISSANDRE Cédric – RICHIN Joël.

Excusée : BILLEGA Nicole.

Excusés ayant donné procuration : BIELLI Sylvie à CHABANT Évelyne, PERREAUT François à RICHIN Joël.

ORDRE DU JOUR:

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 3 - Décision modificative au Budget principal.
- 4 - Contrat de déneigement.
- 5 - Amendes de police 2023.
- 6 - D.E.T.R. 2024.
- 7 - Motion de soutien à l'Hôpital d'Aubusson.
- 8 - Questions diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance :

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Madame CARNET Laurianne, Secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Monsieur Bernard ALLOCHON indique que concernant le vieux tilleul de La Chaumette il a dit qu'il faudrait l'élaguer et non le faire abattre.

Cette modification apportée, le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

3 - Décision modificative au Budget principal :

Madame le Maire expose que le Service de gestion comptable d'Aubusson demande l'annulation d'un titre de recette émis en 2022 (nom du débiteur erroné).

Pour effectuer cette écriture, il y a lieu d'émettre un mandat au compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs).

Les crédits inscrits à cet article étant insuffisants, il y a lieu d'effectuer un virement de crédits afin de régulariser cette écriture.

Le Conseil Municipal approuve l'exposé de Madame le Maire et accepte à l'unanimité le virement de crédits annoncé, à savoir :

Articles	Désignation des Dépenses ou des Recettes	Crédits
C/673	Titres annulés sur extérieurs antérieurs	+ 500,00 €
C/73224	Droits de mutation à titre onéreux	+ 500,00 €

4 - Contrat de déneigement :

L'entreprise SIMONNETON a fait parvenir à la Mairie un devis pour le déneigement des voies communales et inter-communales; il propose le même tarif horaire que l'année passée, à savoir 55,00€ TTC, tarif variable selon la baisse ou la hausse du prix du GNR.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis pour l'année 2023-2024 et autorise Madame le Maire à signer la convention qui sera établie entre les deux parties.

5 - Amendes de police 2023 :

Madame le Maire explique que le produit des amendes de police 2022 est à répartir en 2023 sur les communes du département.

Auparavant les conseillers départementaux de chaque canton indiquaient aux communes le montant auquel ils avaient droit.

Cette année, Madame la Préfète a changé la réglementation donc il y a lieu de fournir les dépenses engagées ou effectuées pour des panneaux de signalisation concernant la sécurité sur notre voirie.

Les devis ou factures annexés à la délibération seront :

Sécurisation du bourg - Panneaux interdiction aux véhicules supérieurs à 9m de long (dossier vu avec M.Denis CLAUDIN de l'UTT d'Aubusson : **484,47€ HT**

Panneaux pour sécurisation accès école et vitesse à Montignat : **1 005,39€ HT**

Place PMR salle polyvalente : **1 519,96€ HT**

Soit un total de 3 009,82€ HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable et charge Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

6 - D.E.T.R. 2024 :

Madame le Maire rappelle que le remplacement du chauffage à la Mairie a eu lieu en 2020 et l'isolation du bâtiment en 2023.

Les fenêtres étant en double-vitrage, elle propose de changer la porte fenêtre vétuste en huisserie bois et simple vitrage de la salle du conseil municipal par des huisseries PVC et double-vitrage.

Elle fait part au conseil municipal que ces travaux font partie des travaux d'économie d'énergie et peuvent prétendre à la DETR 2024 sous la rubrique n° 16 « Action prioritaire ».

Le plan de financement serait donc le suivant :

Subvention DETR (50%)	1 516.00 €
Fonds libres et ou emprunt	<u>1 516.60 €</u>
TOTAL	3 032,00€ HT

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter cette subvention et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

7 - Motion de soutien à l'Hôpital d'Aubusson :

Madame le Maire donne lecture d'une motion de soutien à l'Hôpital d'Aubusson qui a été adoptée à l'unanimité par les élus de la communauté de communes Creuse Grand Sud.

Les élus du Conseil Municipal de Saint Alpinien souhaitent affirmer leur plein et entier soutien aux personnels du Centre Hospitalier d'Aubusson, qui ont manifesté nombreux dans les rues d'Aubusson, le 19 septembre dernier.

En effet, lors d'une réunion en préfecture le 11 septembre 2023, Madame la Préfète, la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse et la représentante de l'ARS, ont fait part de leur décision de diligenter un audit sur la situation financière et organisationnelle du Centre Hospitalier d'Aubusson et de ses EHPAD.

Il s'agit de regrouper, dans un souci de requalification de l'accueil des patients et des résidents, l'ensemble des activités des trois sites aubussonnais (Croix blanche, Saint Jean, et le Mont). La vétusté générale des locaux exige que ce projet aboutisse, après avoir été repoussé à plusieurs reprises par le passé. Il s'agit également de donner aux personnels des locaux adaptés à leurs missions, et d'améliorer ainsi substantiellement leurs conditions de travail.

Les locaux à construire, et la rénovation des existants, c'est une garantie d'une bonne protection sanitaire et médico-sociale de la population du sud-creusois pour les immédiates décennies à venir. Ils contribueront également à l'attractivité de l'établissement pour les personnels de santé. Or, la décision du 11 septembre remet en cause le calendrier du projet, et risque d'annoncer des mesures de réduction de lits, en plus de celles déjà actées (-20 lits d'EHPAD), des réductions de personnels, et poursuite de la dégradation des conditions de travail, puisque qu'aucun investissement majeur n'a été engagé sur les différents bâtiments, dans l'attente du chantier de reconstruction.

De plus, un risque avéré de fermeture pèse sur l'EHPAD Saint Jean (80 lits), pour lequel la commission de sécurité, qui a plusieurs reprises accordé une autorisation d'ouverture dérogatoire, a clairement indiqué qu'elle ne donnerait un avis favorable qu'à la condition expresse et impérative d'un début d'exécution du projet de restructuration. La prochaine commission doit se réunir en avril 2024. La décision d'engager un nouvel audit (après celui de 2016 et celui de 2019), obère irrémédiablement la possibilité pour l'établissement d'engager son projet avant la réunion de la commission de sécurité. **Il** faut donc s'attendre à une fermeture de l'EHPAD Saint Jean ! Que deviendront les résidents et les agents ?

Les comptes annuels du Centre Hospitalier sont validés chaque année par la DDFIP, contrôlés par l'ARS et le Conseil Départemental, pour la partie médico-sociale. Pourquoi un audit ? La situation est donc parfaitement connue ! Pourquoi dépenser des dizaines de milliers d'euros, pour ce que nous savons déjà ?

Les agents, qui ont su se mobiliser efficacement pour obtenir avec brio la certification du CH, sont à la fois totalement découragés, inquiets et en colère. Tout le travail collaboratif auquel ils se sont prêtés, pour définir le projet avec la Direction de l'établissement, est totalement remis en cause, et balayé d'un revers de manche.

C'est l'avenir du Centre Hospitalier, et son bouquet d'offre sanitaire et médico-sociale, appelé à se renforcer, qui est compromis par cette funeste décision.

Les élus du Conseil Municipal de Saint Alpinien exigent :

1. La garantie de la validation du projet architectural, tel qu'il existe aujourd'hui.
2. La garantie des 148 places en EHPAD
3. Un calendrier précis et resserré de mise en œuvre du projet
4. La garantie de la préservation des services actuellement proposés par le CH d'Aubusson, en matière médicale, chirurgicale et médico-sociale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à la majorité cette motion (1 abstention : Monsieur Cédric LISSANDRE).

8- Questions diverses :

► *Monsieur Joël RICHIN signale qu'il faudrait envoyer des courriers à certains propriétaires riverains afin qu'ils élaguent leurs arbres, comme il se doit, à l'aplomb du domaine public. A l'heure actuelle, certains câbles se retrouvent au milieu des branches ce qui peut entraîner en cas de chutes de celles-ci des coupures d'électricité, de téléphone et/ou de la fibre.*

► *Monsieur Bernard ALLOCHON fait le compte rendu de la dernière réunion du S.I.A.E.P. de la Rozeille à laquelle il a assisté.*

Une commande groupée de récupérateurs d'eau pluviale de 500L et 1000L va être effectuée prochainement ; ils seront revendus aux particuliers qui souhaiteront en acheter.

Un projet de création d'une usine de traitement de l'eau est prévu au barrage des Combes en 2024. Elle sera reliée à la conduite principale qui se trouve à 7Km.

► *Madame le Maire signale que le dernier conseil municipal de l'année aura lieu fin novembre ou début décembre (date à déterminer)*

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 21h30.

Évelyne CHABANT
Maire,

Laurianne CARNET
Secrétaire de séance,